

## United Nations Statistical Commission

### Fifty-third session

Item 3 (f) of the provisional agenda

### Items for discussion and decision: civil registration, vital statistics and statelessness statistics

### Document E/CN.3/2022/9 – Report of the Secretary-General on the implementation of the UN Legal Identity Agenda – Civil Registration and Vital Statistics

<i>Statement provided by:</i>	
Benin	
<i>Statement:</i>	
<p>Le Benin voudrait exprimer, au nom du Groupe Africain, une contribution sur le sujet présenté ici.</p> <p>L'atteinte de la cible 16.9 des Objectifs de Développement Durable vise à garantir l'identité juridique de tous d'ici 2030. En vue de relever les défis auxquels sont confrontés les pays dans l'atteinte de cet objectif et de combler l'absence d'identité officielle de 300 millions de personnes d'ici 2025, le Programme des Nations Unies sur l'identité juridique (UN LIA) a été introduit en 2018 pour promouvoir la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'identité juridique « de la naissance à la mort ». L'objectif principal de l'UN LIA est d'assurer la mise en place d'une approche globale, harmonisée et coordonnée entre tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que du Groupe de la Banque mondiale, pour aider les pays à mettre au point des systèmes holistiques, interopérables et durables pour l'enregistrement des faits d'état civil, la production des statistiques de l'état civil et la gestion de l'identité.</p> <p>Le programme d'identité juridique devrait aller de pair avec la mise en place d'un système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques d'état civil (CRVS) fonctionnel et moderne. En Afrique, le programme APAI-CRVS, mis en œuvre par la CUA, la BAD, la CEA et d'autres membres du Groupe Régional de Base, a joué un rôle déterminant dans l'appui à la mise en place et à l'amélioration des systèmes CRVS. La cinquième conférence des ministres africains responsables du CRVS, qui s'est tenue en Zambie en 2019, a recommandé que tous les pays du continent soient encouragés à assurer la mise en œuvre de l'UN LIA, afin de garantir à chacun de leurs habitants un numéro d'identification unique utilisé de sa naissance à la fin de sa vie.</p>	
<b>Le Groupe Africain :</b>	
<p>Prend note de l'impact négatif de la pandémie du COVID-19 sur le fonctionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques fiables d'état civil, principalement des statistiques générales de mortalité et des causes de décès ;</p> <p>Prend note des initiatives et des activités réalisées par le Groupe consultatif technique ;</p> <p>Réitère son appel à tous les pays pour qu'ils mettent prioritairement en œuvre le Programme des Nations Unies sur l'identité juridique, en tant qu'approche globale pour l'enregistrement des faits d'état civil, la production des statistiques de l'état civil et la gestion de l'identité ;</p> <p>Recommande à la Division de Statistique de continuer à suivre le fonctionnement du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'identité juridique et d'en faire un rapport à la Commission ;</p> <p>Reconnait les points à prendre en considération par les autorités nationales, notamment en ce qui concerne la ponctualité de l'enregistrement des événements et de la production des statistiques d'état civil ;</p> <p>Propose d'examiner l'amélioration et l'intensification du système actuel de déclaration des cas et des décès liés au Covid-19, qui est présent dans la plupart des pays, en tant qu'outil possible pour l'enregistrement des décès.</p>	
<i>Submitted on:</i>	2/17/2022